

23 décembre 2017

Port de Lézardrieux – Le plan de financement validé

Le conseil municipal de jeudi a débattu sur plusieurs chapitres concernant le port de plaisance et les activités qui s'y déroulent. Le projet d'aménagement des quais contient deux volets, un volet maritime qui comprend l'extension des pontons 1 à 3 pour créer 36 places supplémentaires, l'extension du ponton pour les annexes et l'amélioration de l'accessibilité à la station d'avitaillement, la création d'un ponton renforcé en eaux profondes pour l'accès des visiteurs et l'activité des professionnels et le prolongement de la cale de mise à l'eau côté Phares et balises.

Le quai sera réhaussé

Le second volet concerne les aménagements extérieurs à terre, « à commencer par des travaux qui nous ont été imposés », explique le maire Marcel Turuban : « Le rehaussement du quai de 80 cm pour limiter les risques de submersion », la création d'un parking privatif permanent de 57 places, pour les usagers du port et deux zones en stabilisé pour servir de parking en périodes d'affluence (50 places) et/ou accueillir les animations. Ce volet comprend également le réaménagement du stationnement le long de la route départementale.

Il est aussi prévu de rendre le site accessible aux PMR et améliorer le cheminement piéton dans un environnement plus végétalisé pour favoriser la mise en valeur du site.

Un coût de plus de 2,2 M€

La construction d'une maison des gens de mer pour accueillir tous les usagers du port (accueil, information, règlements, météo, etc.) fait également partie de ce volet. Cette maison comprendra des services (sanitaires, douches buanderie, etc.) et une salle multifonctions, deux bureaux pour les agents du port (budget, facturation, vidéosurveillance...) et des bureaux locatifs pour des prestataires économiques. Thierry Buzulier précise que trois entreprises ont émis le souhait de réserver un bureau : Le passeur du Trieux, les plongeurs et un navigateur qui prépare les bateaux pour les propriétaires. Les plans de financement prévisionnels ont été votés pour permettre les demandes de subventions, à savoir pour une dépense prévisionnelle de 1.632.938 € et 500.000 € de la part du département pour le volet maritime et 927.473 € de subventions (département, Ademe, région, DETR), pour une dépense totale estimée à 2.293.133 €, dont 1.365.660 € d'autofinancement du budget annexe, port de plaisance de Lézardrieux. Le conseil a voté, à l'unanimité, le plan de financement et les demandes de subventions y afférent.